



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs Elargi

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicale Avenir Hospitalier, **AH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitaliers, **FPSH**

Docteur Michel Dru
Président

Docteur Anne Geffroy-Wernet
Vice-Présidente

Docteur Jullien Crozon
Secrétaire Général

Communiqué de presse du 16 mars 2018

Le SNPHARE dénonce la grève des médecins intérimaires

Le SNPHARE a pris connaissance du mouvement de grève lancé par le collectif « Médecins Remplaçants en Hôpitaux Publics » (MRHP), consécutif à la publication du décret du 24 novembre 2017, plafonnant leurs tarifs, à partir de janvier 2018.

Le SNPHARE rappelle qu'il a été le premier à dénoncer les conséquences néfastes de l'intérim médical dans les hôpitaux, à l'origine d'une mission dirigée par le Député Olivier Véran qui évalue, dans son rapport final, le coût de l'intérim médical à 500 millions d'euros pour 2013. Malgré notre participation aux débats pour le plafonnement des rémunérations des intérimaires, elles atteignent aujourd'hui parfois chiffres astronomiques. Pourquoi ? La question de l'attractivité des carrières médicales hospitalières reste entière, notamment pour les spécialités à forte permanence des soins et à forte concurrence avec le secteur libéral. Les dispositions prises par le gouvernement précédent n'ont pas été, soit appliquées partout (primes d'engagement), soit publiées (valences universitaires), soit retenues (grille salariale modifiée notamment pour les débuts de carrière). Rien n'est développé, sous cette mandature, pour limiter la désertification médicale dans les hôpitaux, ni améliorer l'attractivité des conditions de travail des praticiens. Vu les sommes engagées par les établissements de santé dans ce type de médecine nomade, dans le plus profond mépris des textes parus, le SNPHARE s'interroge sur la valeur financière réelle d'un médecin hospitalier.

Le SNPHARE a été alerté par certains collègues d'hôpitaux « blacklistés » par les mercenaires, car ces hôpitaux appliquent le décret sus-cité, contrairement à d'autres qui s'en affranchissent. Le droit non appliqué crée une situation de concurrence inacceptable, dont les médecins des hôpitaux « blacklistés » font les frais, soumis à une production d'actes impossible à tenir, en plus de la permanence des soins.

Le SNPHARE exige des pouvoirs publics de faire la lumière sur les hôpitaux qui n'appliquent pas la réglementation, et de faire respecter le Droit, avec des contrôles et des sanctions. Sinon, nous le ferons, car il est inconcevable que, dans un Etat de droit, les individus qui le respectent, soient pénalisés.

LE SNPHARE exige, des pouvoirs publics, pour les praticiens hospitaliers en poste, à hauteur des mesures proposées par le décret cité :

- La mise en place de mesures d'attractivité permettant de mettre fin à ces pratiques mafieuses et de surenchère,
- La revalorisation des indemnités de la permanence des soins et du temps de travail additionnel, et la généralisation du concept d'intérim interne,
- L'instauration d'un statut de praticien remplaçant avec une grille salariale valorisée à la hauteur des contraintes et des responsabilités assurées, valorisant la précarité de la fonction, qui permettrait de gagner des échelons une fois praticien hospitalier.

Le gouvernement doit montrer que le plan de transformation du système de santé doit fournir à la population un accès aux soins équitable sur l'ensemble du territoire français, en proposant des mesures innovantes aux médecins hospitaliers.

SAMU-SMUR 94
Hôpital Henri Mondor
94010 Créteil Cedex
tél. 06 73 98 08 52
tél. 01 45 17 95 10
✉ michel.dru@snphar.fr

Anesthésie-réanimation
Centre Hospitalier – BP 49954
20 av. du Languedoc
66046 Perpignan Cedex 09
tél. 06 63 83 46 70
tél. 04 68 61 77 44
✉ anwernet@gmail.com

Anesthésie-réanimation
Hôpital Edouard Herriot
5 pl d'Arsonval
69003 Lyon Cédex
tél. 06 86 72 32 24
tél. 04 72 11 09 85
✉ jullien.crozon@snphar.fr

www.snphar.com